



INTERVENANTES POUR LISTE DE RAPPEL

Responsabilités principales

Les principales responsabilités de l'intervenante consistent à offrir des services d'écoute, d'accueil et d'hébergement aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants.

Description des tâches

- Assurer la sécurité de l'établissement
- Faire de l'écoute téléphonique, de l'intervention et de la référence.
- Faire de l'intervention de cuisine avec les résidentes.
- Transmettre l'information à l'équipe pour le bon fonctionnement de l'organisme

Compétences :

- Connaissance de la problématique de la violence conjugale.
- Connaissance de l'intervention féministe.
- Connaissance des maisons d'hébergement, un atout.
- Connaissance du mouvement des femmes du Québec.
- Habileté en intervention auprès des femmes et des enfants victime de violence conjugale.
- Démontrer de l'empathie, du respect, de l'autonomie
- Capacité de travailler en coopération
- Avoir un permis de conduire et une voiture